



1<sup>er</sup> décembre 2009

---

## Union européenne Démographie : l'exception française

Par Pierre Verluise, chercheur associé à la Chaire Raoul Dandurand, directeur du site géopolitique [www.diploweb.com](http://www.diploweb.com) <sup>1</sup>

Toute analyse de la situation stratégique et toute réflexion prospective se doivent d'intégrer les paramètres démographiques parce qu'ils font partie des fondamentaux de la puissance. Dans une Union européenne où l'accroissement migratoire constitue l'essentiel de l'accroissement total, la France fait figure d'exception. A l'horizon 2060, la France serait concernée par le vieillissement, mais dans une proportion moindre que la plupart des autres pays membres de l'Europe communautaire, grâce à sa croissance naturelle positive.

Peuplée de 64 millions d'habitants, la France est une forme d'exception<sup>2</sup> à l'échelle de l'Union européenne. En effet, la croissance démographique française en 2008 provient pour les quatre cinquième de l'accroissement naturel, c'est-à-dire de la différence des naissances sur les décès. En France, l'accroissement migratoire, soit la différence entre les entrées et les sorties du territoire, ne pèse que pour un cinquième de la croissance totale. La situation est exactement inverse dans l'Union européenne, où l'accroissement migratoire représente les quatre cinquième de l'accroissement total. Dans le reste de l'Union européenne, l'accroissement naturel ne représente donc qu'un cinquième de la croissance démographique.

Ceci posé, la publication de plusieurs chiffres intéressants par l'INSEE retient l'attention et conduit à se poser d'abord trois questions à propos de la démographie de la France. Les couples d'aujourd'hui font-ils plus d'enfants que ceux d'hier ? Quelle est la part des naissances issues de parents étrangers ? L'augmentation des naissances annule-t-elle le processus de vieillissement de la population ?

En effet, la France a vu 834 000 naissances en 2008<sup>3</sup>. Par rapport au chiffre constaté dix ans auparavant, l'effectif annuel des naissances en France est supérieur de 9%. De 1993 à 2008, l'indice synthétique de fécondité est passé de 1,65 à 2 enfants par femme.

### Les couples d'aujourd'hui font-ils plus d'enfants que ceux d'hier ?

---

<sup>1</sup> Auteur de *20 ans après la chute du Mur. L'Europe recomposée* (Choiseul, 2009) et co-auteur de *Géopolitique de l'Europe* (Sedes, 2009)

<sup>2</sup> Sur cette exception, cf. Gérard-François DUMONT, « La démographie de la France en 2008 », *Population & Avenir*, n° 692, mars-avril 2009, [www.population-demographie.org](http://www.population-demographie.org)

<sup>3</sup> En additionnant les naissances en France métropolitaine et dans les quatre départements d'outre-mer. Cf. Catherine BEAUMEL, Anne PLA et Mauricette VATAN, Statistiques d'état civil sur les naissances en 2008, *Société*, n° 97, 21 août 2009, INSEE. En ligne <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=sd20081>

Selon une publication de l'Institut national des études démographiques<sup>4</sup>, ces hausses ne proviennent pas d'une augmentation de la fécondité des couples d'une génération à l'autre, puisque ceux d'aujourd'hui ont en effet autant d'enfants que leurs aînés d'il y a 30 ans. Mais les couples d'aujourd'hui ont leurs enfants plus tardivement (contraception, conciliation avec la vie professionnelle). Ce report de maternité a entraîné temporairement une baisse de l'indice de fécondité puis une hausse. En 2008, 21% des enfants sont nés d'une mère âgée de 35 ans ou plus, au lieu de 16% dix ans plus tôt. La hausse de l'indice de fécondité et des naissances ne viendrait donc pas d'une propension des couples à avoir plus d'enfants, mais d'un nouveau calendrier des maternités après plusieurs décennies de transition pendant lesquelles il était devenu progressivement plus tardif, ce qui avait entraîné une baisse temporaire des naissances.

### **Quelle est la part des naissances issues de parents étrangers ?**

La réponse diffère en fonction de l'échelle considérée.

À l'échelle nationale, la nationalité des parents se répartit ainsi selon les déclarations à l'état civil<sup>5</sup>. 80,4 % des enfants nés vivants en 2008 ont deux parents français, une proportion légèrement à la baisse puisque c'était le cas de 81,2% en 1994. 12,7% des enfants sont nés d'un couple mixte, une proportion régulièrement à la hausse, c'était le cas de 5,7% des enfants en 1994. C'est donc ici que l'immigration joue un rôle significatif dans la natalité de l'ensemble. Enfin, 6,9% des enfants sont nés de deux parents étrangers, une proportion légèrement à la baisse, c'était le cas de 7,6% en 1994. C'est donc la part des enfants nés d'un couple mixte qui est à la hausse, ce qui témoigne d'une évolution de la société française. Il s'agit de mixité au sens de la nationalité, mais non nécessairement au sens des origines géographiques. Ainsi, le mariage d'une personne issue de l'immigration algérienne naturalisée française avec un ou une Algérien(ne) est dénommé un « mariage mixte ».

À l'échelle régionale, la nationalité des parents est marquée par de fortes disparités. Alors qu'à l'échelle nationale, 12,7% des enfants sont nés d'un couple mixte en 2008, c'est le cas de 39,9% en Guyane ; 21,2% en Ile-de-France (dont 29,9% dans le département de Seine Saint-Denis) ; 15,6% en Alsace ; 10% dans la région Centre ; 7,6% dans la région Nord-Pas-de-Calais ; 5% en Bretagne. Ces disparités renvoient pour beaucoup à la localisation des étrangers en France.

### **L'augmentation des naissances annule-t-elle le processus de vieillissement de la population ?**

Le processus de vieillissement de la population de la France se poursuit en dépit de l'augmentation des naissances depuis 1994. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 : 10,3 millions de personnes sont âgées de 65 ans ou plus, soit 16,2% de la population<sup>6</sup>. Elles représentaient moins de 15% en 1994. À l'inverse, 15,8 millions d'habitants ont moins de 20 ans, soit 25%. Malgré plusieurs années consécutives de naissances plus nombreuses, la part des jeunes continue de diminuer. En 1994, 26,7% de la population était âgée de moins de 20 ans. À partir de 2012, le

---

<sup>4</sup> Cf. Gilles PISON, « France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ? », *Population et sociétés*, n° 454, mars 2009, INED, 4 p.

<sup>5</sup> Catherine BEAUMEL, Anne PLA et Mauricette VATAN, Ibid, tableau 37 : Nés vivants selon la nationalité des parents et leur situation matrimoniale. Accessible par la page [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref\\_id=irsd20081](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=irsd20081)

<sup>6</sup> INSEE.

pourcentage de personnes âgées de 65 ans ou plus pourrait s'accroître de manière significative<sup>7</sup>. Certes, la limite de 65 ans devient discutable pour juger de la « vieillesse », puisque l'état de santé et l'espérance de vie progressent : 77 ans pour les hommes, 84 ans pour les femmes. Encore faut-il admettre en corolaire que cela invite à retarder l'âge de la retraite, peut-être de façon différenciée en fonction de l'espérance de vie par branche d'activité.

Ouvrons le propos par une réflexion prospective : quelle serait la situation relative de la France par rapport à l'UE à l'horizon 2060 ?

### **Quelle France dans quelle Europe communautaire en 2060 ?**

Selon les prévisions d'EUROSTAT<sup>8</sup>, l'UE-27 devrait connaître entre 2008 et 2060 un léger accroissement de sa population, passant de 496,4 millions d'habitants à 505,7, soit un gain global de 2%. Un « pic démographique » à 520,7 millions d'habitants est envisagé pour 2035, mais il serait suivi d'une diminution rapide jusqu'en 2060.

Entre 2008 et 2060, seuls 7 États de l'UE-27 pourraient avoir une croissance naturelle positive : l'Irlande, Chypre, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la France, la Suède et le Danemark. Parallèlement, pour tous ces pays, le solde migratoire projeté serait positif.

Les 20 autres États membres de l'UE-27 pourraient présenter un déficit de naissances par rapport aux décès sur la période 2008-2060. Il s'agit des pays suivants : Belgique, Pays-Bas, Finlande, Autriche, Espagne, Malte, Estonie, Portugal, Grèce, Pologne, République tchèque, Italie, Slovaquie, Slovaquie, Roumanie, Hongrie, Allemagne, Lituanie, Lettonie, Bulgarie. Leur déficit de population représenterait une perte cumulée de 20,6 millions d'habitants. Parmi ces 20 pays, seuls les trois États baltes auraient une très faible émigration. En revanche, l'apport du solde migratoire à l'échelle de l'UE-27 serait de 58,4 millions de nouveaux habitants, soit la population de l'Italie en 2008.

Par ailleurs, l'Union européenne serait de plus en plus marquée par le vieillissement. Dans le premier groupe, dont la France, la population de 65 ans ou plus passerait du 1/6<sup>e</sup> au 1/4 de la population totale, au détriment des 15-64 ans. Pour le second groupe, les 65 ans ou plus constitueraient presque le tiers de la population, les jeunes seraient réduits au 1/8<sup>e</sup> environ de celle-ci. La classe 15-64 ans composerait 55% de la population contre 67,8% en 2008.

A l'exception des îles méditerranéennes, seuls les États de la frange maritime nord-ouest connaîtraient à l'horizon 2060 une proportion de la classe 0-14 ans supérieure à la moyenne communautaire. À l'inverse, les pays d'Europe balte, centrale et orientale afficheraient en 2060 une proportion de 65 ans ou plus supérieure à la moyenne communautaire. Il s'agit d'une forme de « fracture démographique » entre deux parties de l'UE. Cette même source prévoit par ailleurs que tous les pays d'Europe balte, centrale et orientale, sauf la Hongrie, compteraient en 2060 un nombre d'habitants inférieur à leur effectif en 2008.

---

<sup>7</sup> DUMONT, Gérard-François (direction), *Populations et territoires de France en 2030, le scénario d'un futur choisi*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>8</sup> GIANNAKOURIS, Konstantinos, «Ageing characterises the demographic perspectives of the European Societies», *Statistics in focus*, 72/2008, Eurostat, 12 p.

Ainsi, à l'horizon 2060, la France serait concernée par le vieillissement, mais dans une proportion moindre que la plupart des autres pays membres de l'Europe communautaire, grâce à sa croissance naturelle positive. En 2060, la population de la France métropolitaine pourrait atteindre 71,8 millions d'habitants, derrière celle du Royaume-Uni (76,7).

À cette même date, l'Allemagne (70,7 millions d'habitants), l'Espagne (51,9) et la Pologne (31,1) seraient marquées par des processus de vieillissement accentués, voire la diminution des effectifs dans les cas de l'Allemagne et de la Pologne. Plus à l'Est, la Russie pourrait avoir continué de voir sa population vieillir et diminuer. Au Sud, en revanche, les effectifs auraient très probablement augmenté tout en s'engageant dans un processus de vieillissement.

La France saura-t-elle faire de son relatif atout démographique un facteur pour peser davantage encore au sein de l'Europe communautaire et dans le monde ?

*Cet article a été initialement publié sous le titre « Démographie de la France : vrais chiffres et idées fausses » dans la revue Défense nationale et sécurité collective, n°724, novembre 2009, pp. 128-132.*